INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

PROCÈS-VERBAL - Séance extraordinaire le 19 décembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 19 décembre 2022 à 19h45 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

---

Séance extraordinaire du conseil municipal

1. **Ouverture de la séance**
Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h45.

Résolution 225-12-2022
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021.

4. Période de questions

5. Levée de la séance

Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyée par Monsieur Gabriel Lapointe, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Résolution numéro 226-12-2022
3. **Adoption du règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a procédé à l'adoption de son budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit prévoir par règlement la fixation des différents taux de taxes, tarifs, les différentes compensations et autres modalités;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 6 décembre 2022 par Monsieur Yves Guérette et que le projet de règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2023 et les conditions de perception a été déposé et remis aux élus;

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la séance extraordinaire pour l'adoption du règlement fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception a été affiché en respect avec la Loi;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD adopte lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022, le Règlement numéro 04-2022, fixant les taux de taxations et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 et abrogeant le règlement numéro 05-2021, tel que déposé aux élus lors de ladite séance.

ADOPTÉ à l'unanimité.

4. Période de questions
Aucune question n'a été reçue

Résolution 227-12-2022
5. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, l'assemblée est levée à 19h55.

ADOPTÉ à l'unanimité.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

FD - Les Éditions Juridiques FD, Farnham (Québec) - www.fd.qc.ca - 1-800-363-9251 - No. F031